

un bureau dans un édifice public fédéral. Il me semble qu'une telle politique serait tout à fait normale, puisque le coût de construction des édifices fédéraux est défrayé par le peuple canadien et que les députés fédéraux sont là pour le servir.

Je suis d'avis qu'il serait dans l'ordre que le gouvernement fédéral mette à la disposition des députés un local situé dans un édifice public fédéral, ce qui permettrait au député de mieux servir ses électeurs.

Je crois également que le ministère des Travaux publics pourrait permettre l'emploi d'une secrétaire particulière, dont le traitement...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. Je suis d'avis que le sujet dont il traite actuellement, soit celui de fournir des bureaux aux députés, aurait pu être discuté en marge du premier poste du ministère des Travaux publics, mais je doute fort que la question qu'il soulève actuellement soit pertinente au poste 369 que nous sommes en train d'étudier, et plus particulièrement lorsqu'il demande de fournir du personnel aux députés. Je crois plutôt que cette dernière question relèverait des crédits de la Chambre des communes et non pas du ministère des Travaux publics.

M. Valade: Monsieur le président, si vous me le permettez, je ferai remarquer que le crédit n° 369 a trait à l'«Étude de projets, y compris l'achat du terrain» et autres; mais on parle surtout d'étude de projets, et comme ceci a été soulevé tout à l'heure...

M. le président: L'honorable député comprend facilement que dans l'étude de projets dont il est question ici, il ne s'agit pas simplement d'étude théorique, parce que tous les projets que l'honorable député de Sainte-Marie pourrait caresser deviendraient pertinents au poste en question, si je le laissais continuer.

(Traduction)

M. Howard: Je me demande si...

M. le président: A l'ordre! La parole est au député de Beauce.

(Texte)

M. Racine: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre en marge de ce poste intitulé «Étude de projets, y compris l'achat du terrain». Le ministre peut-il me dire si, à même les fonds que nous sommes appelés à voter pour ce crédit, la construction d'un édifice fédéral pour Beauceville est incluse?

(Traduction)

L'hon. M. Walker: Oui, nous avons maintenant un emplacement.

[M. Valade.]

(Texte)

M. Racine: Monsieur le président, si j'ai bien compris, le ministère aurait acquis le terrain ou le site pour construire un édifice public. La construction de cet édifice débuttera-t-elle le plus tôt possible?

(Traduction)

L'hon. M. Walker: La construction est prévue pour 1962 et 1963.

M. Howard: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien le but du présent poste, qui vise l'étude de projets, y compris l'achat de terrain. M'inspirant du texte, dois-je conclure que l'argent doit servir à acheter des emplacements en vue de différentes constructions que projette le ministère des Travaux publics, pour le gouvernement fédéral? Pour les besoins de la discussion, mettons qu'il faut un emplacement pour un immeuble fédéral, ce crédit entre-t-il en jeu?

L'hon. M. Walker: Ce crédit nous permet, quand pour un projet rien n'est prévu dans les crédits, d'acheter des emplacements et d'établir des plans; ainsi nous avons quelque chose de concret à présenter dans les crédits de l'année suivante. Cela répond-il à votre question?

M. Howard: C'est à peu près ce que je voulais savoir. Pour faire suite aux observations de l'honorable député de Peterborough, je me demande si des terrains ont été achetés ou si l'on songe à en acheter pour la construction d'abris contre les bombes et contre les retombées radio-actives?

L'hon. M. Walker: La réponse est non.

M. Pitman: Monsieur le président, si je me fonde sur ce qui vient de se passer, je crois que mes propos n'enfreignaient aucunement le Règlement. Ce n'est pas parce que le poste reste muet à ce sujet que nous n'avons pas le droit d'en parler. Il n'y est pas question non plus d'allées de quilles, ce qui n'a pas empêché deux ou trois députés d'en parler.

M. le président: Je reconnais avec le député qu'il est bien difficile d'obtenir des membres de la Chambre qu'ils s'en tiennent au sujet en discussion. J'ai dit déjà que les questions relevant du ministère sans qu'il en soit fait mention expressément dans l'un de ses crédits peuvent être abordées lors de l'étude du premier crédit. J'ai l'impression que le problème que le député voudrait traiter ressortit au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier ministère est en partie chargé des abris contre les retombées nucléaires et des autres problèmes s'y rattachant; le reste me paraît relever de la Défense nationale. J'admets que le président n'a pas la tâche facile quand il essaie de